



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2020 - 051
Séance du 3 juillet 2020

Convention attributive d'aide dans le cadre de l'appel à projet Contrats doctoraux en Intelligence Artificielle pour le projet « VIVAH - Towards Human AI » - Laboratoires CRIL/LML/LEM/LGI2A/UCCS/ GRAMMATICA/CDEP

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de vote pour : 21

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 12 juin 2020.

La convention attributive d'aide dans le cadre de l'appel à projet Contrats doctoraux en Intelligence Artificielle pour le projet « VIVAH - Towards Human AI » - Laboratoires CRIL/LML/LEM/LGI2A/UCCS/ GRAMMATICA/CDEP, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 3 juillet 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Subvention de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche)
dans le cadre de l'Appel à projets Contrats doctoraux
en intelligence artificielle - établissement du plan d'action 2019**

Intitulé du projet : « VIVAH : Vers une Intelligence artificielle à VisAge Humain »

Descriptif : La stratégie du programme de recherche de l'Université d'Artois consiste à promouvoir et à mener des travaux de recherche fondamentale sur l'IA explicable ainsi que des travaux de recherche interdisciplinaires sur des questions importantes en sciences sociales et en chimie. Deux domaines d'application, la santé et le commerce de détail, considérés comme prioritaires par la région des Hauts-de-France seront également étudiés. Le programme s'appuiera sur le laboratoire CRIL (CNRS UMR 8188), hautement spécialisé en IA. En effet, le CRIL est un laboratoire français de premier plan avec un nombre important de publications (la plupart des articles publiés sont classés A * ou A), des logiciels à la pointe de la technologie (par exemple, le solveur SAT Glucose est devenu la norme en matière de résolution du problème SAT) et des membres internationalement reconnus (par exemple, 2 EurAI fellows, le récipiendaire de la médaille de l'innovation du CNRS en 2018 et le directeur du GDR IA du CNRS). On pourra noter que les deux-tiers des sujets de doctorat proposés dans notre programme appelé VIVAH impliquent une recherche interdisciplinaire. D'une part, la composante "IA et sciences sociales" du programme permettra de mener des activités de recherche conjointes avec des spécialistes en linguistique, en sociologie (soins de santé, services sociaux, maisons intelligentes) et en droit. D'autre part, le volet "IA et chimie" du programme nous permettra d'aborder certaines questions importantes en chimie (notamment en chimie verte) grâce à une étroite collaboration entre les membres du CRIL et de l'UCCS (CNRS UMR 8181).

Coordinateur : Université d'Artois

Aide allouée pour l'Université d'Artois : Cofinancement de 5 thèses par l'ANR

Bénéficiaires : Université d'Artois – CRIL, UCCS, LML, LEM, CDEP, GRAMMATICA, LGI2A

Responsable scientifique pour l'Artois : Christophe LECOUTRE (CRIL)

L'Université d'Artois a obtenu de l'ANR un accord de co-financement de 5 thèses sur les 11 demandées en septembre 2019.